

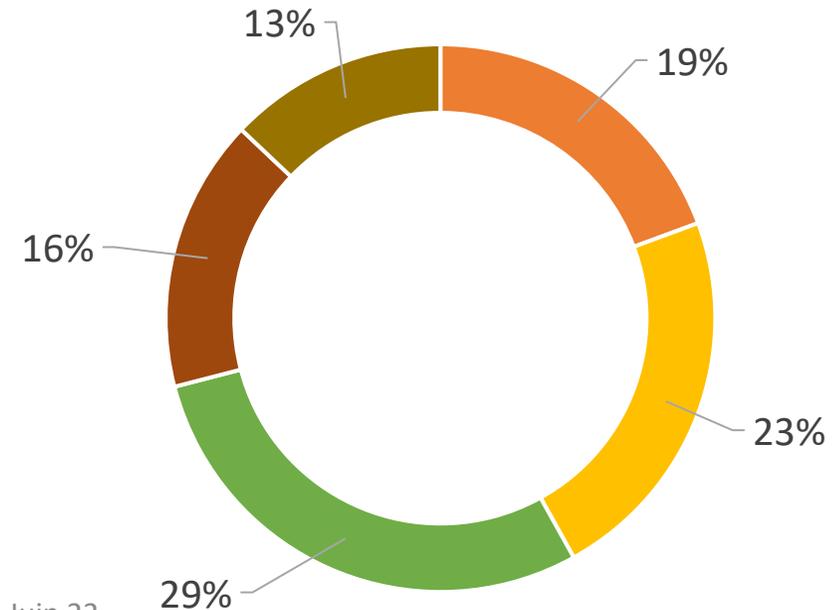
# Nouvelle procédure d'évaluation des CAMSP

# Participation des CAMSP Sud-PACA à cette matinée d'échanges

**23 CAMSP représentés**  
**80 % des structures Sud-PACA**

**32 inscriptions**

- Directeur d'ESSMS
- Medecins, Directeurs et spécialistes
- Cadre et Cadre Supérieur
- Assistant medico-administratif et Secrétaire
- Responsable et Ingénieur Qualité



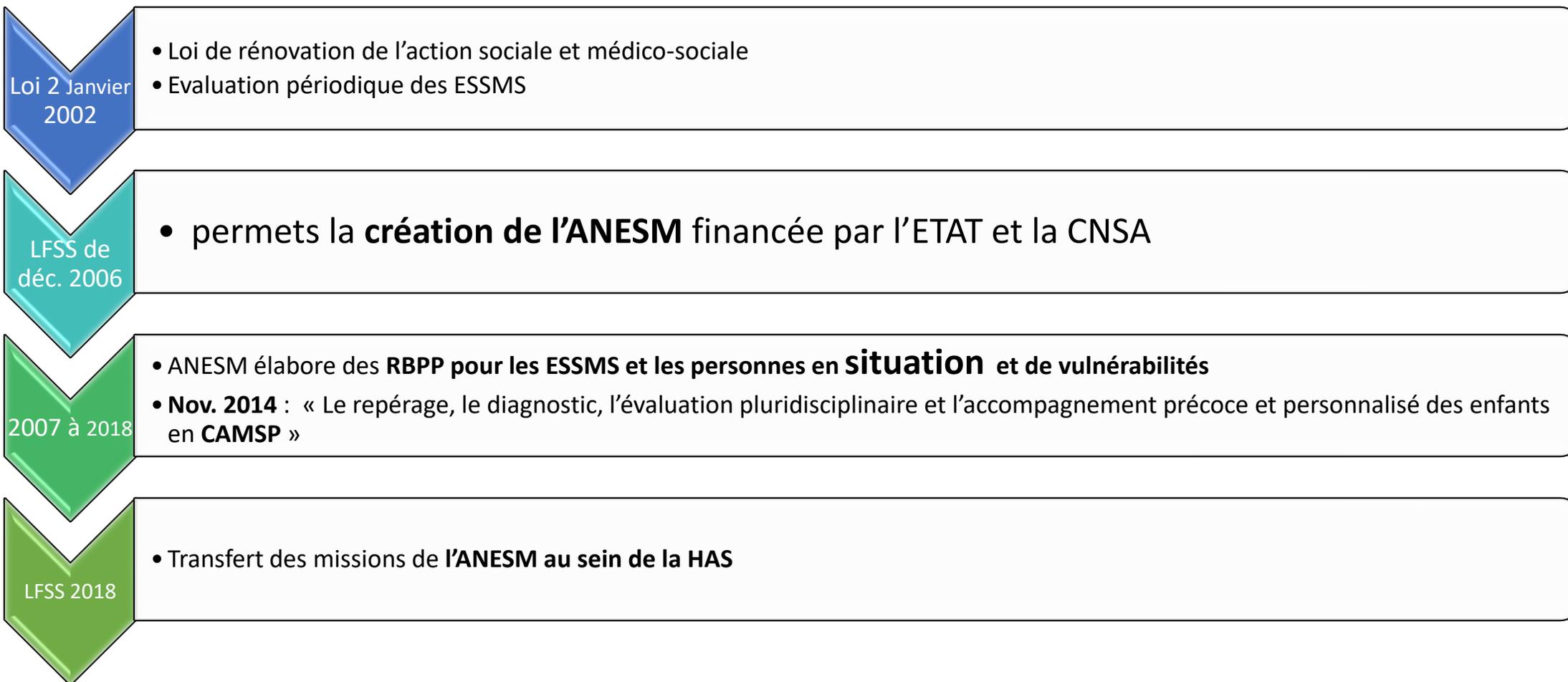
# Programme de la matinée

## ◆ La nouvelle évaluation : Katia Gimenez, Prisca Houndékindo

- Historique
- Généralités pour l'ensemble des ESSMS
- Calendrier des échéances, déroulé d'une visite et Plateforme Synaé
- La fiche critère
- Les critères impératifs
- Les critères standards : Spécifique PHE
- La revue documentaire
- Le fonctionnement, l'organisation des professionnels
- Conclusion

## ◆ Perspectives en Santé Publique : Dr Blanc-Pardigon, Nicolas Iline - Interne en Santé Publique

# Historique de l'évaluation



# Les travaux HAS

Loi du 24  
Juillet 2019

- **Elaboration d'une nouvelle procédure d'évaluation des ESSMS** : Référentiel commun HAS centré sur la Personne Accompagnée

Décret du 10  
mars 2022

- Publication du **référentiel et du manuel** d'évaluation

Avril - Mai  
2022

- **Calendrier du cycle des 5 ans et plateforme Synaé**
- **Evolution des CVS** – Participation des Personnes accompagnées à la visite d'évaluation
- **Cahier des charges, Accréditation COFRAC** pour les organismes d'inspection

# Le référentiel commun aux ESSMS

- ❖ 3 chapitres : La personne / les professionnels / l'ESSMS
- ❖ 9 thématiques
- ❖ 42 objectifs
- ❖ 157 critères dont 139 standards et 18 critères impératifs
- ❖ 3 méthodes d'évaluation

**Le référentiel HAS :** [Microsoft Word - 2022 02 28 REFERENTIEL ESSMS \(has-sante.fr\)](#)

**Le manuel HAS :** [manuel devaluation de la qualite essms.pdf \(has-sante.fr\)](#)

# Les thématiques : socle à évaluer

## 9 thématiques

- Bienveillance et éthique
- Droits de la personne accompagnée
- Expression et participation de la personne accompagnée
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement
  - Accompagnement à l'autonomie
  - Accompagnement à la santé

### Communes aux 3 chapitres

- Chap. 1 (La personne)
- Chap. 2 (Les professionnels)
- Chap. 3 (L'ESSMS)

- Continuité et fluidité des parcours

### Commune aux 2 chapitres

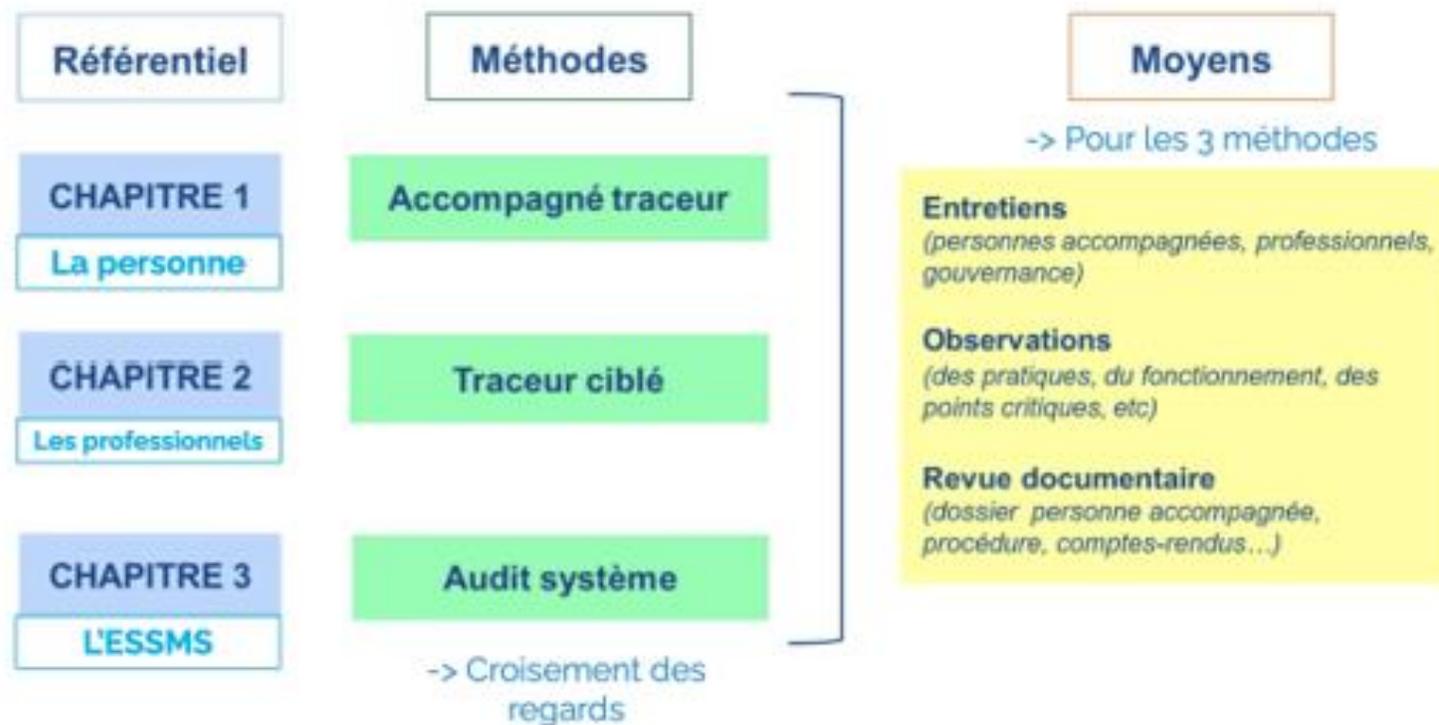
- Chap. 1 (La personne)
- Chap. 2 (Les professionnels)

- Politique ressources humaines
- Démarche qualité et gestion des risques

### Spécifiques au chapitre 3 (L'ESSMS)

**Replay du webinaire HAS : [Haute Autorité de Santé - Regarder en replay – Le point sur le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr)**

# Chapitres et méthodes



# L'accompagné traceur

Evaluation de l'accompagnement

Chapitre 1 : la personne

Thématiques socles :

- Bientraitance et éthique
- Droits de la personne
- Expression participation
- Co construction du projet
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la santé
- Continuité et fluidité des parcours

## 1. Identification des PA par l'ESSMS

La structure informe et recueille le consentement à minima de 6 personnes au profil et durée d'accompagnement variés

L'Organisme choisit à minima 3 personnes et qui ont validé leur participation

## 2. Rencontre avec la PA – 30 à 45 Min

La PA peut être soutenue par son représentant légal, tuteur ...

Expérience et satisfaction / éléments de son implication

## 3. Entretien avec les professionnels 1h30 à 2h

Eléments de traçabilité justifiant les interventions en dehors des éléments liés au secret médical

Accès au dossier structure de la PA et aux intervenants extérieurs partenaires

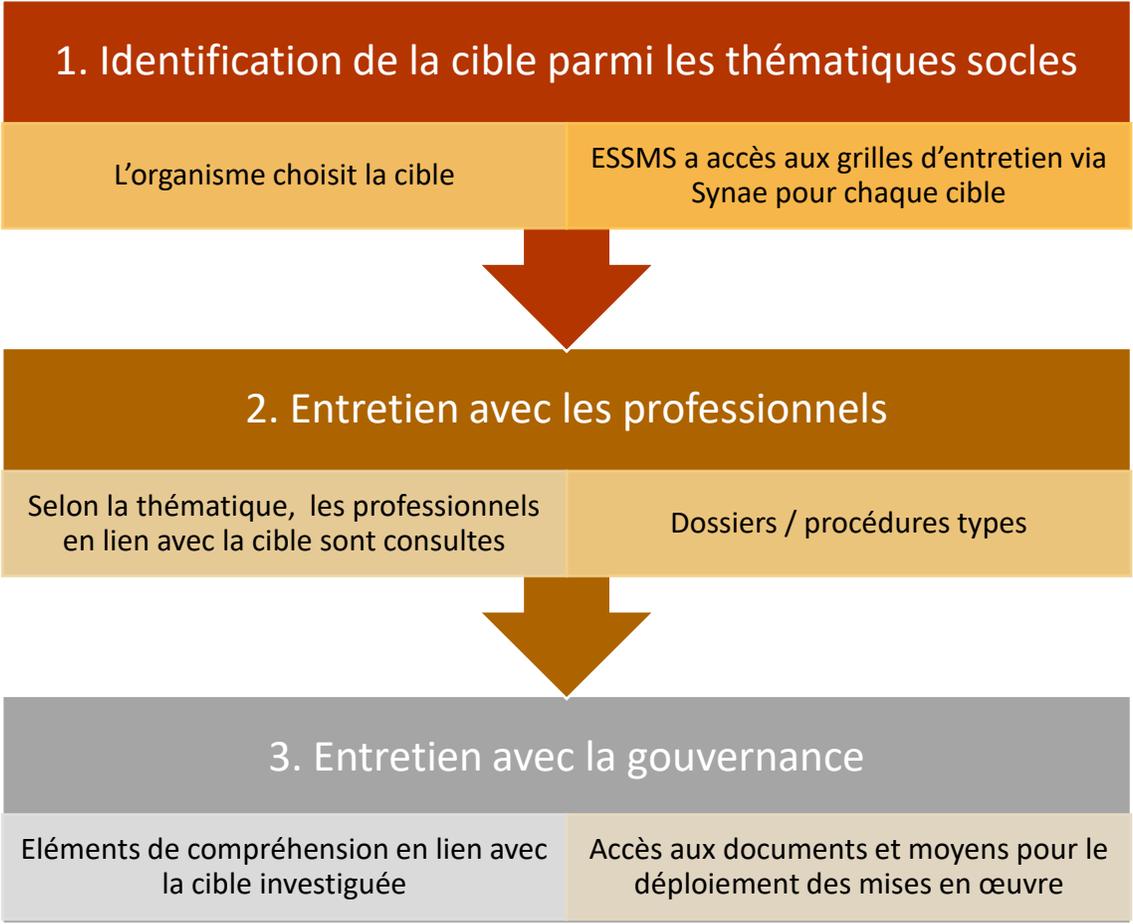
# Le traceur ciblé

Eval. Mise en œuvre d'un processus

Chapitre 2 : les professionnels

Thématiques socles :

- Bientraitance et éthique
- Droits de la personne
- Expression participation
- Co construction du projet
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la santé
- Continuité et fluidité des parcours



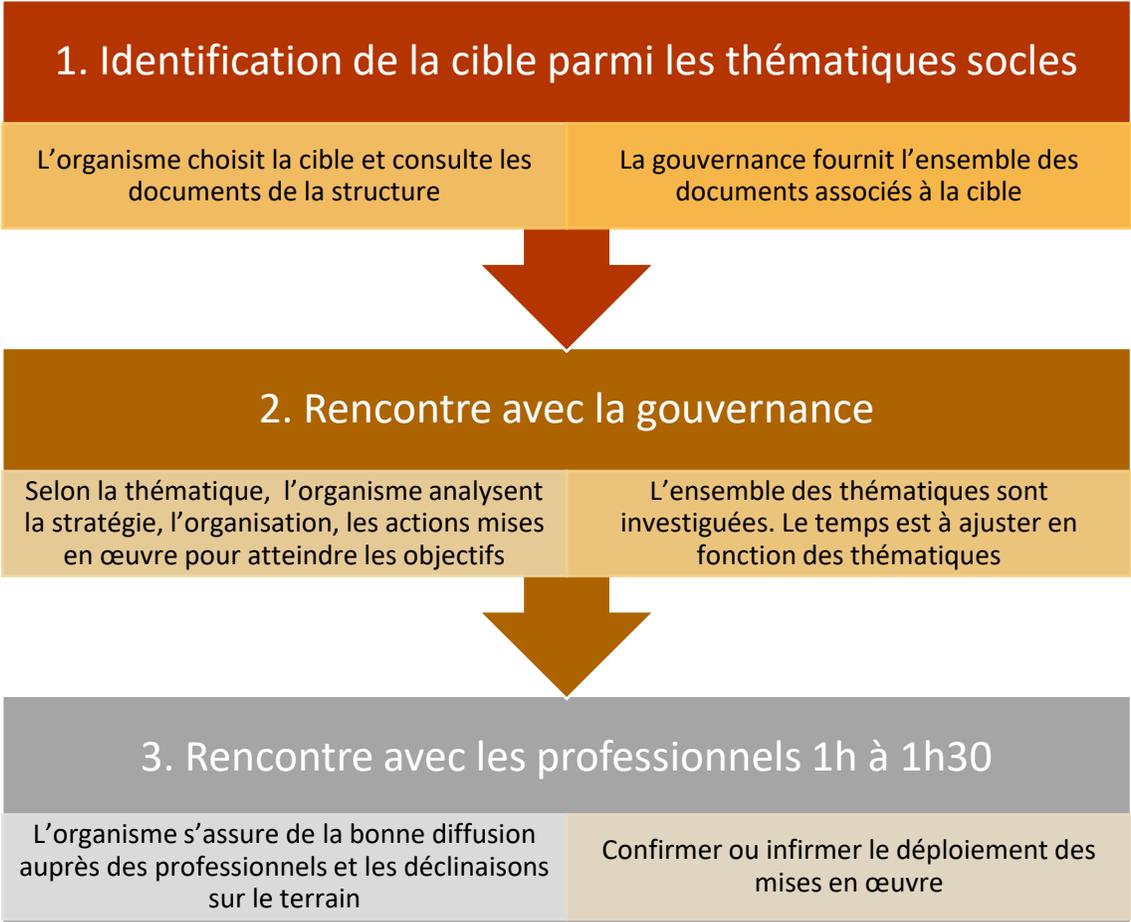
# L'audit système

Evaluation des organisations

Chapitre 3 : la gouvernance

Thématiques socles :

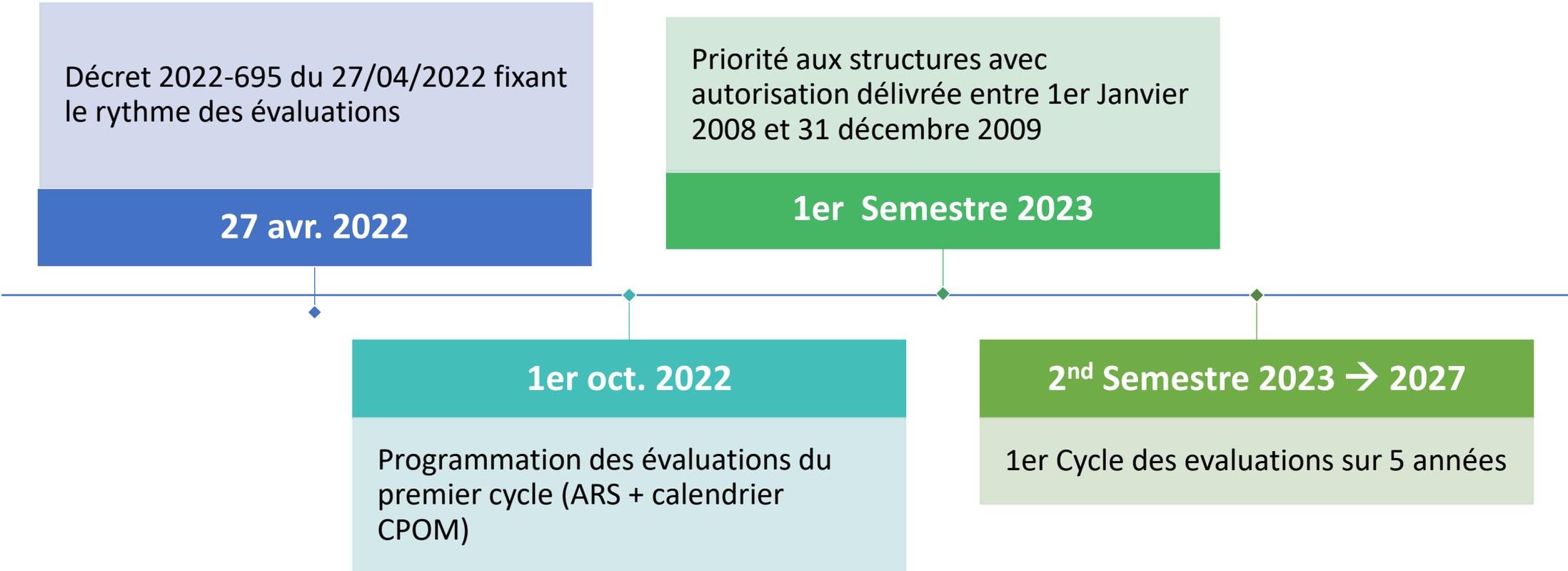
- Bientraitance et éthique
- Droits de la personne
- Expression participation
- Co construction du projet
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la santé
- Politiques RH
- Démarche qualité et gestions des risques



# Conseil de vie sociale

- ◆ **CVS obligatoire pour certains ESSMS**
- ◆ **Non concernés par l'obligation :**
  - Accueil de mineurs de moins de 11 ans
  - PA dont le lieu de vie n'est pas l'ESSMS (CAMSP, CMPP, SESSAD, SSIAD, SMASAH... )
- ◆ **Alternative au CVS :**
  - Groupe d'expression des PA avec leurs représentants légaux ou tuteurs
  - Consultation périodique
  - Enquête de satisfaction
- ◆ **Décret du 25 avril 2022 : [Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)**
- ◆ **Webinaire HAS Représentants USAGERS et Certification : [Haute Autorité de Santé - Regarder en replay - Représentants des usagers et certification : agir pour la qualité des soins – Webinaire FAS/HAS \(has-sante.fr\)](#)**

# Calendrier des évaluations



# Déroulement de la visite



- ◆ **Ouverture à la concurrence pour 3 organismes**
- ◆ **Un contrat entre ESSMS et l'organisme d'inspection**
  - Les dates des visites
  - La durée (Mini 2 jours)
  - Le coût
  - Les noms et profils des Intervenants détachés par l'organisme
  - Le planning des rencontres
  - Les équipes mobiles peuvent être sollicitées

**Lien Comptoirs Qualité** : [Retrouvez l'intégralité de nos Comptoirs Qualité Certification - PASQUAL \(sante-paca.fr\)](https://www.pasqual.org/)

# Cahier des charges des Organismes

## ◆ Lien Webinaire HAS-COFFRAC à destination des organismes d'inspection :

- [Haute Autorité de Santé - Regarder en replay - Évaluation des ESSMS : webinaire dédié aux futurs organismes évaluateurs \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr/fr/qualite/evaluation-des-essms)

# Plateforme Synaé :

- ◆ Elle permet d'inscrire l'ESSMS dans la démarche d'évaluation, assure son suivi et affiche ses résultats.
- ◆ Elle permet de réaliser des autoévaluations – grilles à disposition
- ◆ Les auto-évaluations ne sont pas obligatoires mais elles sont fortement recommandées afin de se préparer à la visite des évaluateurs
- ◆ Un guide complet à consulter pour s'y inscrire

**Lien Guide SYNAE : [Synaé Guide d'Utilisation Interne \(has-sante.fr\)](https://has-sante.fr)**

# Création du compte

## PROFILS ET DROITS DANS SYNAE

### 2 types de rôles sont ouverts aux ESSMS

Vos droits en fonction de votre profil dans Synaé

	Référent ESSMS	Collaborateurs ESSMS
Créer les profils des collaborateurs	✓	✗
Créer / supprimer une auto-évaluation	✓	✗
Créer / supprimer des grilles d'évaluation	✓	✗
Ajouter / retirer des membres à l'équipe d'auto-évaluation	✓	✗
Assigner / réassigner les grilles d'évaluation	✓	✗
Renseigner les grilles d'évaluation	✓	✓
Accéder en lecture seule aux auto-évaluations	✓	✗



**Attention : la première connexion donne systématiquement accès au rôle de référent. Avant la création de tout compte => désigner un référent au sein de votre ESSMS.**

# Connexion Synaé

HAS | Synaé  
Évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux

FJT-RESIDENCE ROCHECOLOMBE | Diane DESROCHES

Commencer une démarche

**Auto-évaluation**  
Procéder à l'auto-évaluation de vos établissements ou services sociaux et médico-sociaux.  
[Commencer la démarche ->](#)

**Évaluation par un organisme**  
Procéder à la création de vos évaluations et à leur suivi.

**Cliquez sur « commencer une auto-évaluation »**

## **POINT D'ATTENTION :**

- Chaque ESSMS peut réaliser autant d'auto-évaluation qu'il souhaite, mais il est impossible de réaliser plusieurs auto-évaluations en même temps.
- Il faut clôturer ou supprimer une auto-évaluation, pour pouvoir en commencer une nouvelle.

# Synthèse et cotation

## Résultats Synthèse des cotations



Dans l'onglet « Résultats » vous pouvez visualiser les résultats de l'auto-évaluation selon la structuration du référentiel et voir les cotations, les éléments de preuve et de justifications.

Auto-évaluation (AE-7007) **SYNTHÈSE**

Résultat de l'auto-évaluation

L'ensemble des éléments saisis lors de l'auto-évaluation sont récapitulés ci-dessous. Vous pouvez apporter tout ajustement ou complément utiles avant de passer à l'étape de synthèse.

Analyse des résultats **Résultats**

↓ TÉLÉCHARGER LES RÉSULTATS

	Intitulé	Cotation	Niveau d'exigence	Éléments de preuve	Éléments justificatifs
✓ Chapitre 1	La personne	2			
✓ Thématique	BIENTRAITANCE ET ETHIQUE	2			
✓ Objectif 11	La personne accompagnée s'exprime sur la bientraitance	2			
✓ Critère 111	La personne accompagnée exprime sa perception de la bientraitance	2	Standard	Test value Test value	Test value Test value
Élément d'évaluation	La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bien...	2			
Élément d'évaluation	La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quo...	2			
> Thématique	DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE	2			
> Thématique	EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE	2			
> Thématique	COCONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT	2			

# Champs d'application



- ◆ **La fiche critère du manuel**
- ◆ **Les critères impératifs**
- ◆ **Les critères standards : spécifiques au PHE**
- ◆ **La revue documentaire**
- ◆ **Le fonctionnement et organisation**

# Champs d'application

Tableau de correspondance entre les catégories FINESS des ESSMS et les champs d'application du référentiel							
NOM STRUCTURE	Abréviation	CATEGORIE FINESS	Type de Structure	Champs d'application			
				PUBLIC 1	PUBLIC 2	PUBLIC 3	SECTEUR
Appartements de Coordination Thérapeutique	ACT	165	ETABLISSEMENT	PDS			Médico-Social
Atelier Thérapeutique Occupationnel	ATO	Pas de catégorie FINESS	SERVICE	PHA			Social
Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues	CAARUD	178	SERVICE	PDS			Médico-Social
Centre d'accueil familial spécialisé		238	ETABLISSEMENT	PHE			Social
Centre d'Action Educative	CAE	441	ETABLISSEMENT	PE/PJJ			Social
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	CAMSP	190	SERVICE	PHE			Médico-Social
Centre de jour pour personnes âgées		207	SERVICE	PA			Social
Centre de Placement Familial Socio-Educatif	CPFSE	236	ETABLISSEMENT	PE/PJJ			Social
Centre Educatif Fermé	CEF	Pas de catégorie FINESS	ETABLISSEMENT	PE/PJJ			Social
Centre Educatif Renforcé	CER	Pas de catégorie FINESS	ETABLISSEMENT	PE/PJJ			Social
Centre parental		159	ETABLISSEMENT	PE/PJJ			Social
Centre Provisoire Hébergement	CPH	442	ETABLISSEMENT	AHI			Social
Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	CADA	443	ETABLISSEMENT	AHI			Social
Centres d'Activités de Jour	CAJ	Pas de catégorie FINESS	SERVICE	PHA			Social

# La fiche critère (1)

**Thématique : Bienveillance et éthique**

**OBJECTIF 1.1 – La personne accompagnée s’exprime sur la bienveillance.**

**CRITÈRE 1.1.1 – La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.**

**Niveau d'exigence :** Standard / Impératif

**Champ d'application :** Tous ESSMS / Social / Médico-social  
Toutes structures / Établissement / Service  
Tous publics / PA / PHA / PHE / PDS / AHI / PE-PJJ



**PA :** Personne Agée  
**PHA :** Personne en situation de Handicap Adulte  
**PHE :** Personne en situation de Handicap Enfant  
**PDS :** Personne en Difficultés Spécifiques  
**AHI :** Accueil hébergement Insertion  
**PE :** Protection de l’Enfance  
**PJJ :** Protection Judiciaire de la Jeunesse

# La fiche critère (2)

## ◆ Éléments d'évaluation et Références

Éléments d'évaluation
<p><b>Entretien avec la personne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bientraitance.</li> <li>• La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien.</li> </ul>
<p><b>Observation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes observations permettant de confirmer la perception de la personne accompagnée. Exemples : comportements, attitudes respectueuses vis-à-vis de la personne, environnement adapté.</li> </ul>

### Références

#### HAS – Globales

- RBPP La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, 2008.

#### HAS – Spécifiques

- RBPP Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale, 2008.
- Guide méthodologique Le déploiement de la bientraitance, Les principes de bientraitance : déclinaison d'une charte, 2012.

#### Références légales et réglementaires

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

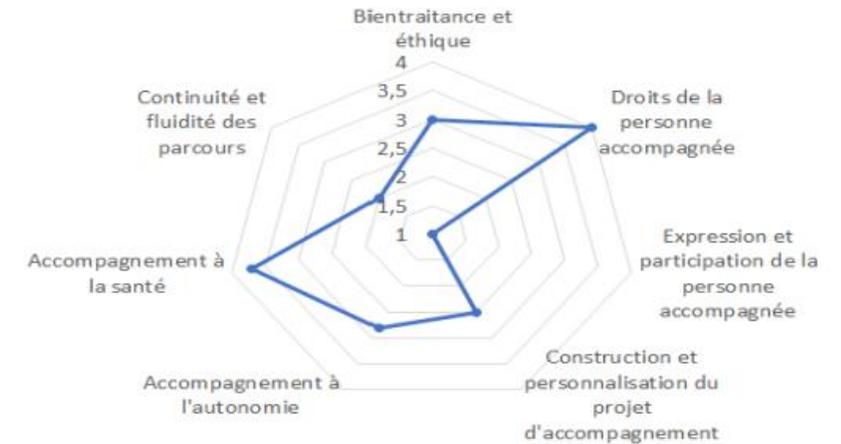
# La cotation de chaque critère

Exemple :

			Cotation	Observation
<b>Chapitre 1 : La personne</b>			...	
<b>Bienveillance et éthique</b>			...	
Objectif	1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance.	4	
Critère	1.1.1	La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.	4	/
<b>Chapitre 2 : Les professionnels</b>			...	
<b>Bienveillance et éthique</b>			...	
Objectif	2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	2,25	
Critère	2.1.1	Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.	3	/
Critère	2.1.2	Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.	3	/
Critère	2.1.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.	2	Observation de l'intervenant à prévoir
Critère	2.1.4	L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.	1	Observation de l'intervenant à prévoir
<b>Chapitre 3 : L'ESSMS</b>			...	
<b>Bienveillance et éthique</b>			...	
Objectif	3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bienveillance.	2,5	
Critère	3.1.1	L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.	2	Observation de l'intervenant à prévoir
Critère	3.1.2	L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bienveillance et met à disposition les outils adaptés.	3	/
Critère	3.1.3	L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bienveillance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)	1	Observation de l'intervenant à prévoir
Critère	3.1.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bienveillance.	4	/

Exemple : CHAPITRE 1

Représentation graphique par thématique



# Les cotations :

◆1 : Pas du tout satisfaisant

◆2 : Plutôt pas satisfaisant

◆3 : Plutôt satisfaisant

◆4 : Tout à fait satisfaisant

\*: Optimisé

- NC : ESSMS non concerné par l'élément du critère
- RI : la PA donne une réponse inadaptée (Chap. 1 uniquement )

# Les critères impératifs

- ◆ **Ce sont les exigences minimales à remplir pour ce premier cycle d'évaluation**
- ◆ **Ces 18 critères ne devront pas obtenir de note en dessous de 4**
  - Tout les ESSMS sont concernés par les 18 critères impératifs
- ◆ **Si la note est inférieure à 4 :**
  - L'organisme d'inspection complète un formulaire supplémentaire dans synaé et le joindra au rapport final.
  - Des investigations complémentaires peuvent être demandées
  - Les intervenants doivent en informer la gouvernance lors des synthèses quotidiennes
- ◆ **Le ESSMS a l'obligation d'élaborer un plan d'action spécifique avec mesures correctives et échéances. Celui-ci sera à transmettre aux autorités.**

# Les 18 Critères impératifs

## Droits et libertés de la personne

- 2.2.1 : Les professionnels soutiennent la **liberté d'aller et venir** de la PA (Etablissement)
- 2.2.2 : Les professionnels respectent la **dignité et l'intégrité** de la PA
- 2.2.3 : Les professionnels respectent la **vie privée et l'intimité** de la PA
- 2.2.4 : Les professionnels respectent la **liberté d'opinion, les croyances, et la vie spirituelle** de la PA
- 2.2.5 : Les professionnels respectent **le droit à l'image** de la PA
- 2.2.6 : L'ESSMS **favorise l'exercice des droits et libertés** de la PA
- 2.2.7 : L'ESSMS **garantit la confidentialité et la protections des informations et données relatives à la PA**

# Les 18 critères impératifs

## Accompagnement à la santé

- 3.6.2 – Les professionnels respectent la **sécurisation du circuit du médicament**.

## Maltraitance et violence

- 3.11.1 – L'ESSMS définit avec les professionnels **un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence** au bénéfice des PA
- 3.11.2 – L'ESSMS **traite les signalements** de faits de maltraitance et de violence et met en place des actions correctives

## Plaintes et réclamations

- 3.12.1 - L'ESSMS organise **le recueil et le traitement des plaintes et réclamations**
- 3.12.2 – L'ESSMS **communique** sur le traitement des plaintes et des réclamations **aux parties prenantes (CVS)**
- 3.12.3 – Les **professionnels analysent en équipe** les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives

# Les 18 critères impératifs

## Evènements indésirables

- 3.13.1 – L'ESSMS organise **le recueil et le traitement des EI**
- 3.13.2 – L'ESSMS **communique** sur le traitement des EI auprès des parties prenantes
- 3.13.3 – Les professionnels **déclarent et analysent en équipe** les EI et mettent en place des actions correctives

## Plan de gestion de crise

- 3.14.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels **un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité** et le réactualise régulièrement
- 3.14.2 – L'ESSMS **communique** son plan de gestion de crise en interne et en externe

# Critères Standards : PHE

## Expression et participation

- 1.7.2 – Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée, grâce à une information claire et des moyens adaptés.

## Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement

- 1.11.2 – Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.
- 2.4.3 – Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.

## Accompagnement à l'autonomie

- 2.5.1 – Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire, en étroite collaboration avec les établissements scolaires.
- 2.5.2 – Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires (NC ?)

# Revue documentaire (non exhaustive)

- ◆ Le projet d'établissement
- ◆ Le règlement de fonctionnement du CAMSP
- ◆ Le livret d'accueil
- ◆ Le CVS ou son alternative choisie (enquête de satisfaction)
- ◆ Le projet personnalisé
- ◆ Le Dossier PA en dehors des éléments soumis au secret médical
- ◆ Circuit médicamenteux
- ◆ Plan de prévention et gestion des risques des maltraitances
- ◆ Procédure de recueil et traitement des plaintes et réclamations
- ◆ Procédure de recueil et traitement des EI
- ◆ Plan de gestion de crise et de continuité d'activité
- ◆ Rapport d'activité / CPOM / Résultats des enquêtes de satisfaction
- ◆ Chartes et affichages
- ◆ Tout éléments de preuves pouvant signifier la qualité de vos activités



# Fonctionnement et organisation

- ◆ **Les locaux, l'accessibilité (normes de sécurité), les affichages informatifs**
- ◆ **La politique RH : plan de formation / QVT / risques professionnels / composition de l'équipe, la communication interne- externe ...**
- ◆ **Les partenariats, conventions**
- ◆ **Les projets et activités spécifiques rattachés à la structure**
- ◆ **Le fonctionnement de l'équipe dans les processus du CAMSP**
  - Actions de prévention- repérage –dépistage
  - Actions de sensibilisation, d'information ou de formation
  - Actions de recherche
  - Processus d'accueil
  - Processus d'évaluation et bilan-diagnostic
  - Processus de suivi thérapeutique et d'accompagnement
  - Processus de relais et fin de prise en charge
  - Processus d'accompagnement dans les lieux de vie

# Conclusion :

**Vérifier si votre CAMSP est dans la liste des ESSMS prioritaire**

**Se familiariser avec le manuel d'évaluation et la plateforme SYNAE (choisir le référent)**

**S'entraîner aux auto-évaluations sur les critères impératifs + PHE en priorité**

**Informier l'ensemble des professionnels, inscrire des collaborateurs sur des tests d'auto évaluation**

**Informier les familles et les enfants des nouvelles modalités**

**La personne, les professionnels et la gouvernance, sont autant concernés par la nouvelle procédure d'évaluation.**

# Le retour des participants

**Avis partagés**

**Sémantique Qualité à s'approprier**

**Peut permettre de prendre du recul sur les organisations actuelles et faire évoluer les pratiques**

**Crainte exprimée sur le temps et le coût dédiés à ces auto-évaluations dans une période sous tension pour garantir le suivi des accompagnements des enfants et maintenir la motivation des professionnels**

**Partage de documents et d'informations à poursuivre entre les équipes Sud-PACA**

# Les projets en Santé Publique



## ◆ Les actions en cours :

- Poursuite des rencontres : CRA, Santé Publique France

## ◆ Accueil de Nicolas Iline au sein d'InterCAMSP

- Interne en Santé Publique (6eme semestre)
- Stage de 6 mois (2 mai au 31 Oct.)

# Ses travaux en cours

## ◆ Caractéristiques des enfants TND / TSA accueillis dans les CAMSP des régions PACA et Corse

- Description par CAMSP, par Département, par tranche d'âge
- Description des évolutions des diagnostics et du devenir des enfants
- Description des différents paramètres inscrits dans Orgamedi pour cette population
- Protocole en cours d'élaboration
- A partager pour approbation
  
- Les coordonnées de Nicolas pour échanger directement avec lui :  
[nicolas.iline@intercamsp.fr](mailto:nicolas.iline@intercamsp.fr)

# Merci de votre attention

